MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

DEL-2024-n°020

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : **22**
votants : **27**
en exercice : **29**

L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 8 avril à 18 heures
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 2 avril 2024

Objet :
Budget primitif du budget crèche exercice 2024

Présents : Michel JAMMES, maire ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Brigitte CAVERIVIERE ; Yves YORILLO ; Cécile BARTHOMEUF ; Claudette PYBOT ; Carlo ATTIE ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Serge DEIXONNE ; Stéphane SANTANAC ; Jacqueline PATROUIX ; Florian FAJOL ; Angélique PIEDVACHE ; Marcel CAMICCI ; Ghislaine RAYNAUD ; Sylvie LASSERRE ; Michel SANTANAC

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Jean-Luc MASS par Régine RENAULT ; Julien RIBOT par Cécile BARTHOMEUF ; Lucie TORRA par Sylvie LASSERRE ; Clélia PI par Yves YORILLO ; Jean-Michel LALLEMAND par Michel SANTANAC.

Absents : Isabelle PINATEL ; Jérôme BRUIN.

Secrétaire de séance : Sylvie LASSERRE

Le Conseil municipal prend connaissance du budget de la Crèche, Halte-garderie / M.14 établi pour l'exercice 2024.

Le budget est proposé par chapitre et s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	501 320 €
Recettes :	501 320 €

Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à donner son avis sur les propositions d'ouverture de crédits et à statuer sur le primitif.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés (27 pour),

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mars 2024

- **Approuve** le budget annexe de la Crèche/halte-garderie pour l'exercice 2024.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 10/04/2024
Et de la publication le 11/04/2024
Réception en Préfecture le 10/04/2024

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

La secrétaire de séance,
Sylvie LASSERRE

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20240408-DEL-2024-020-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024

MISE EN LIGNE LE 11-04-2024

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20240408-DEL-2024-020-DE
Date de réception préfecture : 10/04/2024